

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE BOURGHELLES	PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025
--	--

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025
Membres du Conseil Municipal
En exercice : 19 Présents : 17 Pouvoirs : 03 Absents : 2
Date de la convocation
29/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Franck SARRE, Maire.

Présents :

Franck SARRE, Céline BORDIER, Marion CUVELIER, Isabelle DELEVOYE, Christelle DESCAMPS, Emilie DUHAMEL, Alain DUTHOIT, Catherine GÉRARD, Thierry HERMAN, Damien LEZAIRE, Lionel TRÉHAUT, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS, Hervé ZEIGHEM

Excusés :

Stéphanie SERGENT donne pouvoir à Céline BORDIER
Valérie DUBOIS donne pouvoir à Christelle DESCAMPS
Sophie FENOT donne pouvoir à Marion CUVELIER

Absents : Laurent DESQUIENS, Jean-Luc DELPORTE

Secrétaire de séance : Damien LEZAIRE

Arrivée de Thierry HERMAN à 19h51

1. APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU :

Le compte-rendu du précédent conseil du 19 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2024 :

À la lecture des différents comptes, celle-ci fait ressortir des dépenses de fonctionnement à hauteur de 758 539,06 € et des recettes de fonctionnement de **1 074 255,30 €**. Il résulte un excédent de fonctionnement de **315 716,24 €**.

La section investissement présente des dépenses à hauteur de **728 404,26 €** et des recettes égales à **557 610,28 €** soit un déficit d'investissement de **170 793,98 €**.

Le conseil municipal par 14 voix pour et 2 abstentions (M. le Maire ne prenant pas part au vote et Lionel TREHAUT) arrête les résultats définitifs comme repris ci-dessus.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant la régularité des opérations

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal, DÉCLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le Percepteur pour l'exercice 2024 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

L'exercice 2024 dégage un excédent de fonctionnement de **315 716,24 €** et un déficit d'investissement de **170 793,98 €** soit un résultat de l'exercice 2024 de **144 922,26 €**.

En prenant en compte la part affectée à l'investissement, le résultat à la clôture de l'exercice 2024 présente un excédent d'investissement de **532 486,66 €** et un excédent de fonctionnement de **315 716,24 €** **soit un excédent total de 848 202,90 €**.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au chapitre 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme **532 486,66 €** et d'inscrire au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » le montant de **315 716,24 €**.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Constata que le résultat à la clôture de l'exercice 2024 présente :

- un excédent d'investissement de **532 486,66 €**
- un excédent de fonctionnement de **315 716,24 €** **soit un excédent total de 848 202,90 €**

et DECIDE le report de l'excédent d'investissement au compte 001 (recettes d'investissement) soit **532 486,66 €**, le report de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (excédent de fonctionnement) soit **315 716,24 €**

4. VOTE DES TAUX 2025

M. le Maire présente le nouvel état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 et fait remarquer une hausse des bases d'imposition prévisionnelles pour le foncier bâti et le foncier non bâti.

Le produit attendu pour 2025 est déterminé à partir des taux actuels pour le foncier bâti (36,31 %), pour le foncier non bâti (47%) et pour la taxe d'habitation (14,35%).

En tenant compte des allocations compensatrices (3 498 €), le montant global des recettes fiscales sans augmentation des taux s'élèverait à 595 801 €. Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter le taux des deux taxes restantes (foncier bâti 36,31 % et foncier non bâti 47%) et de ne pas majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (14,35%).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour l'année 2025 les taux suivants :

- | | |
|--|---------|
| - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : | 36,31 % |
| - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : | 47,00 % |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : | 14,35 % |

5. VOTE DES SUBVENTIONS 2025

M. le Maire présente en détail les subventions proposées aux associations de Bourghelles pour l'année 2025.

Il souligne que chaque année, les associations doivent fournir un bilan financier complet de l'année précédente ainsi qu'un budget prévisionnel pour l'année à venir. Le versement de la subvention n'est effectué qu'après réception de ces documents.

Il donne lecture des subventions proposées :

ASSOCIATIONS BOURGHELLOISES	Proposition 2025
AFN	320,00 €
Club de l'Amitié	800,00 €
Etoile Amicale Club Football	600,00 €
Médiathèque	920,00 €
Expul'se	300,00 €
Les Charmilles	430,00 €
Harmonie l'Avenir	1 400,00 €
Club de danse BBW	300,00 €
Association Entente colombophile	80,00 €
Chorale	140,00 €
Hop Dance	700,00 €
Subvention BEF	600,00 €
Subvention Géant	400,00 €
Subvention club de Basket	100,00 €
CATNAT	100,00 €
Subvention exceptionnelle BEF - Festival	2 000,00 €
ISTC	500,00 €
Comité des jeunes (Course à savon CDJ)	2 000,00 €

FUNGYMFIT	461,00 €
Courses Nature de Bourghelles	550,00 €
Subvention vélo électrique	1 500,00 €
TOTAL (imputation au compte 65748)	14 201,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité vote pour le montant des subventions proposées pour un montant total :
de **14 201 € inscrit au compte 65748**.

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

M. DUTHOIT présente le budget 2025 préparé lors de deux commissions Finances. Il détaille les dépenses de fonctionnement.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 085 208,46 €**.

Il présente ensuite le tableau détaillé des dépenses et des recettes de la section investissements 2025.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes et s'élève à **1 413 199,08 €**.

M. le Maire propose de voter le budget primitif sur les bases des éléments présentés qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : **1 085 208,46 €**
- Section d'investissement : **1 413 199,08 €**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 pour la section fonctionnement.

En ce qui concerne la section investissement, le budget primitif 2025 a été approuvé par 13 voix et 4 abstentions (Lionel TREHAUT, Catherine GERARD, Sophie FENOT, Marion CUVELIER).

7. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCPC ET LES COMMUNES POUR L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU GRAINES DE CULTURE(S)

En 2018, la Communauté de communes Pévèle Carembault a mis en place le réseau « Graines de Culture(s) » et élaboré une convention de partenariat avec les 32 communes qui souhaitaient adhérer à ce réseau afin de formaliser les engagements réciproques.

En 2021 et 2022, les communes d'Orchies et d'Attiches ont rejoint le réseau. Il y a maintenant 34 médiathèques participantes.

Le réseau ayant évolué pour atteindre un niveau dit "3 étoiles", il convient de mettre à jour la convention, comme annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de partenariat pour le réseau « Graines de Culture(s) ».

Le secrétaire de séance

Le Maire

Damien LEZAIRE

Franck SARRE

